

L'ordre du jour :

- 1/ situation sanitaire
- 2/ point prévention
- 3/ télétravailleurs
- 4/ accueil
- 5/ questions diverses

Préambule :

Mr Fuentes a indiqué que dorénavant des audioconférences informelles auraient lieu toutes les semaines, le mardi en fin d'après-midi.

1/ Situation sanitaire :

Après un bref point sur la situation de la Vendée vis-à-vis du Covid-19, Mme Bailly a indiqué qu'un arrêté fonction publique du 10/11/2020 liste les critères pour être considéré comme personne vulnérable ou « fragile ». Celle-ci reprend les personnes considérées vulnérables lors du premier confinement. Sa déclinaison sera évoquée au prochain CHSCT Ministériel du 19/11/2020.

Toutefois, si les collègues identifiés personnes vulnérables lors du premier confinement n'ont pas encore été protégés par une autorisation de télétravail ou d'ASA, ils peuvent prendre contact avec Mme BAILLY pour évoquer leur situation. **N'hésitez pas à vous rapprochez de nous, également.**

Mme N'Guiffo Boyom est la référente Covid pour la Vendée.

Mme Bailly a redonné la définition d'un cas contact à risque : « contact avec une personne atteinte du Covid sans mesure de protection efficace (masque, hygiaphone) à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (conversation, partage d'une salle de réunion, véhicule, ...) et dans un lieu clos ou alors lors de période d'éternuements. »

Ainsi, 3 situations peuvent se rencontrer :

- * Cas contact avec respect des gestes barrières : pas de test (car ceci ne correspond pas à une situation de cas contact à risque)
- * Cas contact avec une personne partageant notre domicile : test le jour même et test 7 jours après.
- * Cas contact par collègue de travail mais sans masque : isolement puis test 7 jours après la date du contact.

A chaque fois, Mme Bailly recherche l'origine de la contamination et l'existence de signes cliniques en appliquant les mêmes méthodes que les cellules de recherche de l'ARS.

Ainsi, Mme Bailly a précisé qu'une personne qui présente des symptômes a une charge virale est forte. Par contre, une personne asymptomatique a une charge virale faible et présente moins de risque d'être contaminante.

Nous vous encourageons à suivre les fiches mises à jour régulièrement dans l'espace Covid, accessible sur la droite du site Ulysse Vendée.

2/ Point prévention :

La distribution des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique a été réalisée. De même, les masques transparents sont en cours de répartition entre les personnes à l'accueil et les services ayant des personnes mal-entendantes.

Les poubelles permettant de jeter ces masques devraient être livrées très prochainement.

Les demandes de plexiglas supplémentaires pour les bornes d'accueil vont être satisfaites rapidement.

Il a été fait un rappel de l'importance d'aérer les bureaux (à adapter selon la température extérieure, bien sûr).

Chaque agent va être doté prochainement de deux nouveaux paquets de 6 masques lavables 50 fois.

3/ télétravail :

La mise en place des postes télétravail est terminée pour les personnes vulnérables et pour les chefs de service. Depuis le début de la semaine, la CID a commencé à doter les personnes déjà identifiées comme volontaires et qui souhaitent l'utiliser de manière immédiate.

A l'heure actuelle, il y a 218 personnes équipées : nomades, télétravail, ou VPN15 (mode devant laisser la place au télétravail) => taux d'équipement 30% des effectifs.
80 agents télétravaillent quotidiennement , soit 12% des effectifs.

Mr Fuentes a rappelé que les chefs de service ont reçu l'indication d'encourager le télétravail tout en respectant la contrainte de service puisque le service public doit être assuré. (pas de PCA)

4/ Accueil :

La DG a indiqué qu'il fallait aller au maximum vers l'accueil sur Rendez-Vous tout en assurant le service public. Mme Amélie de Montchalain est chargée par le gouvernement d'évaluer l'ouverture des services publics (en se référant également aux commentaires des usagers sur internet)

Le dispositif d'accueil arrêté pour la période de crise sanitaire est une ouverture le matin des lundi, mardi, jeudi et vendredi. L'accueil se fera sur rendez-vous et/ou téléphonique les après-midi. L'accueil est fermé le mercredi.

Cette mise en place prévue pour le 16 novembre pourrait être décalée de quelques jours pour avoir le temps d'informer les usagers sur cette nouveauté. Ainsi que mettre à jour les répondeurs.

La présence des vigiles est maintenue.

Le contre-appel continue d'être encouragé pour éviter les accueils présentiels non indispensables.

Il est possible de fournir un mail de confirmation à un redevable pour qu'il puisse éventuellement justifier de son rendez-vous.

5/ questions diverses :

*** précisions sur le NRP :**

report à janvier 2022 de la création du SGC de La Roche sur Yon avec le transfert de la Trésorerie de Chantonnay à la trésorerie Yon-Vendée.

Report à septembre 2021 de la création du SGC de Challans

Report à janvier 2022 de la création su SGC de La Roche sur Yon

Report à janvier 2023 du SGC Nord Vendée Les Herbiers – Montaigu

Report à janvier 2023 du SGC Les Sables d'Olonne

*** vigipirate :**

Mme N'Guiffo Boyom a indiqué que des affiches ont été mises sur les entrées et sorties.

*** mesures pour protéger les agents « nomades »**

Les vérificateurs comme les auditeurs doivent éviter tout déplacement indispensable.
D'ailleurs les huissiers de justice travaillent en appui des services, pour l'instant.